DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 06.005

L'An deux Mille Six, le 27 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 février 2006

Le 17 février 2006

ETAIENT PRESENTS: M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseiller Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS - EXCUSES: M. GUIARD, Mme TURPIN

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 31

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: ALIENATION DE TERRAINS AU PROFIT

DE MONSIEUR OLIVIER JOUBERT - MODIFICATIF

VOTE: UNANIMITE

Par délibération en date du 29 Septembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de vendre à Monsieur Olivier JOUBERT, demeurant Communes des Mathes, des parcelles de terrains propriétés de la Ville d'une superficie de 17.106 m² au prix de 2.900 €

Lors de la rédaction de l'acte de cession, il a pu être constaté par le notaire que la superficie de la parcelle cadastrée section B n° 1529 était erronée. Celle-ci a une surface de 51 a 67 ca et non pas 25 a 83 ca.

Dans ces conditions, la totalité des surfaces vendues serait de 1 ha 96 a 90.

Monsieur JOUBERT, contacté, a accepté de les acheter au prix total de 3 001 € prix équivalent à l'estimation des domaines.

Il est donc proposé de modifier la délibération du Conseil Municipal en cause.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du Rapporteur,
- VU les plans des lieux et parcellaires,
- VU la promesse d'achat souscrite par Monsieur Olivier JOUBERT,
- VU l'avis des Services Fiscaux en date du 13 Juin 2005,

DECIDE

- de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Septembre 2005 ayant décidé de vendre à Monsieur JOUBERT des terrains cadastrés section B N° 5348, 5351, 5354, 5356, 5358 et 1529 d'une superficie de 1 ha 71 a 06 ca au lieudit "Bois de Monsouci" moyennant le prix de 2.900 € en portant la surface vendue à 1 ha 96 a 90 ca et le prix de vente à 3 001 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente à intervenir et dressé en l'étude de Me LABORDE, Notaire de l'acquéreur,
- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 2 mars 2006

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT